

Extrait du registre des délibérations

Conseil Municipal, le vendredi 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le dixième jour du mois de juillet, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le vendredi 3 juillet 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Centre Culturel Et Sportif "Robert Kaeufling", sous la présidence de SPECHT Philippe

Conseillers en exercice : 27

PRESENTS : M. SPECHT Philippe, M. ZOTTNER Dany, Mme KASPAR Marie-Odile, M. LAMBERT Claude, Mme CHAUDRON Isabelle, M. EPPINGER Mickaël, Mme JAUTZY-RUSSELL Elodie, M. MEDER Rémy, Mme RITT Joëlle, M. OTT Jean-Georges, Mme MUNZENHUTER Marie-Jeanne, M. HOERNER Hubert, Mme ACKER Christiane, Mme BURCKEL Esther, Mme KREUTZBERGER Aurélie, M. CHRISTMANN Michel, Mme DAULLENTZ Sonia, M. FRANK Dominique, M. FENNINGER Alain, M. YILDIRIM Ahmet, Mme SEEL Sandra, Mme BARBIER Elsa, Mme ANDLAUER Noëlla

EXCUSES : Mme WACKENHEIM Delphine par pouvoir à M. SPECHT Philippe, M. KERN Lucas par pouvoir à M. EPPINGER Mickaël, M. FRITZINGER Yves par pouvoir à Mme ANDLAUER Noëlla, M. BETTINGER Gilles par pouvoir à Mme BARBIER Elsa

ASSISTAIENT A LA SEANCE :

Secrétaire de séance : CHAUDRON Isabelle

N° interne de l'acte : N°2020DEL_0052

N° de feuillet :

1. Election des sénateurs : Désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants

Le Premier Ministre a fixé par décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 au 27 septembre 2020 la date de l'élection des sénateurs dans le département du Bas-Rhin par les « grands électeurs ».

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

L'arrêté préfectoral du 1er juillet 2020, dont copie ci-jointe, convoque les collèges électoraux pour la désignation des délégués et des suppléants des conseils municipaux pour l'élection des sénateurs au vendredi 10 juillet 2020.

Les conseillers municipaux élisent, parmi leurs membres, les délégués qui prendront part aux élections sénatoriales.

Dans chaque commune, le nombre de délégués est déterminé en fonction de l'effectif du Conseil Municipal.

Pour Schweighouse-sur-Moder il s'agira d'élire 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants.

Les modes de scrutin sont similaires à ceux des élections municipales :

- Un arrêté du préfet indique pour chaque commune le mode de scrutin et le nombre de délégués et de suppléants à élire.
- Cette désignation se déroule au scrutin secret et ne fait l'objet d'aucun débat. Les délégations de vote d'un conseiller municipal à un autre sont possibles (un seul pouvoir par conseiller).
- Les délégués titulaires et suppléants sont élus à partir des mêmes listes parmi les conseillers municipaux ou les électeurs de la commune au scrutin de liste proportionnel à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.
- Les listes – impérativement composées alternativement d'un candidat de chaque sexe – ne contiennent pas nécessairement un nombre de candidats égal au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir. Elles doivent en outre être déposées auprès du Maire : chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers est libre de procéder au dépôt d'une liste. du Maire : chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers est libre de procéder au dépôt d'une liste.

Monsieur le Maire présente une liste composée de 15 titulaires et 5 suppléants. Aucune autre liste n'est déposée.

Délégués titulaires			
1.	Dany ZOTTNER	9.	Michel CHRISTMANN
2.	Marie-Odile KASPAR	10.	Sandra SEEL
3.	Claude LAMBERT	11.	Dominique FRANK
4.	Isabelle CHAUDRON	12.	Esther BURCKEL
5.	Mickaël EPPINGER	13.	Alain FENNINGER

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

6. Aurélie KREUTZBERGER		14. Elsa BARBIER
7. Rémy MEDER		15. Gilles BETTINGER
8. Joëlle RITT		
Délégués suppléants		
1. Marie-Jeanne MUNZENHUTER		4. Lucas KERN
2. Jean-Georges OTT		5. Stéphanie FORNECKER-CAVALLI
3. Delphine WACKENHEIM		

Résultat du scrutin:

Nombre de votants: 27

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau: 0

Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau: 0

Nombre de suffrages exprimés: 27

Proclamation:

Les membres de la liste présentée par Monsieur Philippe SPECHT sont proclamés élus en qualité de titulaires et suppléants à l'unanimité en vue des élections sénatoriales.

Le Conseil Municipal , apres avoir délibéré :

- **PREND ACTE** du résultat de l'élection des 15 délégués titulaires et 5 suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020

Résultats de vote :

Pour : 27 voix

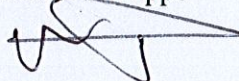
Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Maire

M. SPECHT Philippe



Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

